



Dispositif de Formation Accompagnée

Personnes à contacter

Christelle VILLANNEAU,
*formatrice référente
Dispositif de Formation
Accompagnée,*

Téléphone : 01.60.79.51.43

Mail :

christelle.villanneau@ugecam.assurance-maladie.fr

Anne SEPREY, infirmière,
référente handicap

Téléphone : 01 60 79 51 37

Mail :

anne.seprey@ugecam.assurance-maladie.fr

Public ciblé

Personne en situation de handicap bénéficiant d'une RQTH avec un projet de formation validé par le Service Public de l'Emploi et nécessitant un accompagnement pluridisciplinaire global (médico-psycho-social, pédagogique et insertion). Une notification MDPH vers le dispositif formation accompagnée est nécessaire.

Durée totale de la formation

Selon la durée de la formation suivie et en accord avec la notification d'orientation de la MDPH.

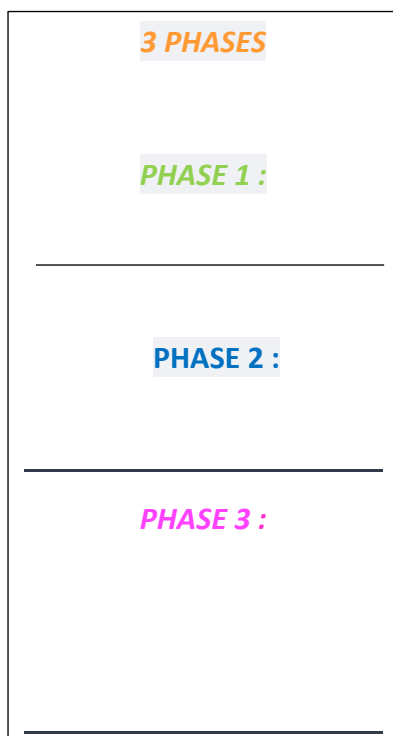
Nombre de places

Entre 5- 10 places / an

Présentation du dispositif

Le **Dispositif de Formation Accompagnée** propose un accompagnement global par une équipe pluridisciplinaire à une personne demandeuse d'emploi en situation de handicap. Il a pour finalité de sécuriser le parcours de formation qualifiante financée et réalisée dans le droit commun (formations du Conseil Régional, Pôle Emploi, etc.).

L'ESRP Beauvoir coordonne le parcours de formation en partenariat avec les différents intervenants. Une évaluation des besoins est réalisée en amont ou à l'entrée en formation, des aménagements sont proposés et un suivi est réalisé tout au long du parcours par les professionnels de l'ESRP, en lien avec les équipes de l'organisme de formation et le référent du Service Public de l'Emploi (SPE).



Etapes de l'accompagnement

- Validation du projet de formation par le SPE
 - Présentation du DFA à la personne par le SPE ou l'ESRP
 - Dépôt du dossier et des documents d'évaluation auprès de la MDPH
 - Réception de la notification MDPH par le bénéficiaire et l'ESRP
-
- Evaluation des besoins de la personne par l'ESRP en lien avec le référent handicap de l'organisme de formation
 - Mise en place des aménagements et suivi de ces aménagements en lien avec l'organisme de formation et le SPE
-
- Points réguliers avec le stagiaire selon les besoins et comme défini à l'entrée dans le dispositif
 - Relais vers les professionnels MPS en fonction des besoins
 - Points d'étapes réguliers avec l'organisme de formation et le SPE : suivi de la progression de la personne et des échéances de formation.

Type de formation éligible

Formation financée par la Région (qualification collective ou individuelle) ou en apprentissage, suivie dans un organisme de formation de droit commun.

Comment intégrer le DFA

Après validation du projet de formation par le conseiller du SPE, la personne accompagnée dépose un dossier de demande d'orientation vers le **Dispositif de Formation Accompagnée** à la MDPH. Une fois l'entrée en formation confirmée, l'ESRP Beauvoir évalue les besoins de la personne lors d'un entretien individuel et propose un accompagnement pluridisciplinaire à l'organisme de formation. L'ESRP Beauvoir peut également être sollicité par la MDPH en amont de la notification pour évaluer la pertinence du projet : l'utilisateur est alors reçu en entretien par l'infirmière référente et la formatrice référente, et des préconisations à destination de la MDPH sont ensuite rédigées.

Types d'adaptations

Aménagements ergonomiques (mise à disposition de matériel par l'ESRP), aménagement des supports d'apprentissage, aménagement du temps de formation, aménagement des parcours de stage, sensibilisation des équipes de droit commun à la question du handicap, ...

Intervenants

- Equipe pédagogique,
- Equipe Médico-psycho-social,
- Infirmière référente,
- Formatrice référente

Concepteur/diffuseur

Équipe pédagogique de l'ESRP Beauvoir

Entrées

Entrées/sorties permanentes

Tarifs de la formation :

Le coût de la formation est gratuit